

<i>Extrait du registre des délibérations</i>		
Délibération – Comité syndical du 25 avril 2023		
<p>CONSEILLERS SYNDICAUX :</p> <p>EN EXERCICE : 21</p> <p>PRESENTS : 12</p> <p>VOTANTS : 13</p> <p>QUORUM ADMIN GAL : 11</p>	<p>PRESENTS : UMBERTO DIMASTROMATTEO, FRANÇOISE VIGUET-CARRIN, BERENICE LACOMBE, COLETTE GONTHARET, FREDERIC REY, FRANÇOIS RIEU, CHRISTIAN FRISON-ROCHE, DANIEL DUPRE, RAYMOND COMBAZ, YANN JACCAZ, PHILIPPE ROISINE ET PHILIPPE PRUD'HOMME</p> <p>EXCUSES : RAPHAEL THEVENON, GHISLAINE JOLY, FRANCK ROUBEAU, SEBASTIEN VIOLI, CHRISTIAN EXCOFFON, CHRISTELLE MOLLIER, MIKE ROUSSEAU, CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET, LAURENT SOCQUET, PIERRETTE MORAND, JEAN-PIERRE CHATELLARD, PIERRE BESSY, SEBASTIEN SCHERMA ET MICHEL LUCIANI</p> <p>POUVOIRS : CHRISTOPHE BOUGAULT-GROSSET AYANT DONNE POUVOIR A UMBERTO DIMASTROMATTEO</p>	<p>VOTES :</p> <p>POUR : 13</p> <p>CONTRE : 0</p> <p>ABSENTIONS : 0</p>
<p>DATE DE LA CONVOCATION : 18/04/2023</p>	<p>ABSENTS : FRANCK PACCARD</p>	

Secrétaire de séance : Bérénice LACOMBE
Rapporteur : François RIEU
Délibération n°23-30

Objet : Animation – Plan de gestion de l'Arly domaniale, demande de subventions

Considérant le dossier de la phase d'études préalables (PEP) au programme d'action de prévention des inondations (PAPI) Arly, validé par le Préfet de la Savoie en date du 24 mars 2023,

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'action 6.7, portant sur le plan de gestion de l'Arly domaniale, le contexte de l'opération est rappelé.

L'Arly relève du domaine public de l'Etat sur le linéaire situé entre le pont des Mollières à Ugine et la confluence de l'Isère.

Ce secteur relève de la compétence de l'Etat en charge de l'entretien du domaine public fluvial.

Il est constaté une carence d'entretien entraînant un vieillissement de la ripisylve.

De plus, le tronçon situé à l'aval de la confluence avec le Doron de Beaufort présente des signes de mise en place d'une dynamique de lit amoindrie avec la fixation de terrasses alluviales et des signes d'incisions du lit. Ce phénomène peut s'expliquer par les apports limités du Doron avec les aménagements de Roselend, Saint-Guérin et de la Gittaz dont les bassins versant sont captés et les eaux turbinées sur le bassin versant de l'Isère.

Il est également nécessaire d'actualiser le plan de gestion sédimentaire de ce secteur afin de définir les modalités d'entretien.

